RAPPORT du CENSEUR aux COMPTES FNAPOG - EXERCICE 2020

En tant que censeur aux comptes j'ai eu à ma disposition, conformément à ma demande, tous les états financiers nécessaires à ma mission, à savoir : grand livre, extraits des soldes des comptes banques, balance générale, compte de résultat, bilan actif et passif.

J'ai constaté que la comptabilité a été tenue selon les règles de la comptabilité associative.

Les dépenses se sont établies à 14 327,74 €

Les recettes à 14 707,39 €

En conclusion : soit un solde positif de 1 813,87 €.

Au vu des documents et informations qui m'ont été fournis, et eu égard à la comptabilisation analytique Fédération par Fédération des recettes et des dépenses représentant une parfaite lisibilité, j'émets un avis favorable à l'approbation de comptes 2020, et certifie que ceux-ci représentent de manière sincère et véritable l'activité de la Fédération telle que retranscrite dans ces mêmes comptes.

Josette DELLES- PETITJEAN